



SRL IMMO-W SRL
RUE DE LIÈGE , 2
5300 THON
TÉL. +32 488 00 47 37
syndic@immo-w.be
Num. IPI : 104.940 et 505.685

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28/04/2025 À 17:00

0025 - CAP MARTIN (0790.349.961)
AVENUE ROQUEBRUNE CAP MARTIN, 28B-30A
5170 PROFONDEVILLE

Lieu de l'assemblée : Dans les bureaux du syndic
Rue de Liège, 2
5300 THON

Procès verbal

Sur convocation du syndic, SRL Immo-W srl, les copropriétaires de l'immeuble sus-énoncé se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

8 copropriétaires sur 10 totalisant 7 759 / 10 000 quotités sont présents ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 17:00 après signature de la feuille de présence.

Le double quorum en début de séance est celui repris sur la liste de présence ci-jointe. Ce double quorum peut être différent du double quorum repris ci-dessus en raison des arrivées tardives.

LISTE DES RÉOLUTIONS

1. DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE

Majorité absolue	Oui	6 895	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	6 895	-
	Abstentions	0	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

2. DÉSIGNATION DE DEUX SCRUTATEURS

Majorité absolue	Oui	6 895	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	6 895	-
	Abstentions	0	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

3. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE

Majorité absolue	Oui	6 895	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	6 895	-
	Abstentions	0	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

4. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR AUX COMPTES ET APPROBATION DES COMPTES ET DU BILAN CLÔTURÉ AU 29/02/2025

remettent leur rapport au syndic. Lecture en est fait. Ce rapport sera joint à ce PV.

Majorité absolue	Oui	6 895	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	6 895	-
	Abstentions	0	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

5. RAPPORT DU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ ET DU SYNDIC

Le Conseil de Copropriété lit son rapport. L

Arrivée de : +864 quotités

Le syndic informe qu'il faut faire revenir l'électricien pour la lumière des carports. Détection de mouvement pour les véhicules et minuteur avec interrupteur au niveau du local poubelles.

Pour la toiture du carport : David Burlet a fait aveu de faillite. Il crée une nouvelle entité. il faut attendre que sa situation administrative soit en ordre pour qu'il vienne remettre les plaques du carport et achever le travail

6. CONTRATS DE FOURNITURES EN COURS

une copie des contrats se trouve sur le site de la copropriété

- Électricité : Engie
- assurances : Mr Damoiseau
- Incendie : Le Chimiste
- Entretien ascenseurs : Orona, le contrat est un forfait annuel
- Contrôle ascenseur : Vinçotte
- pompe de relevage : Ne prendre qu'un seul prestataire pour toutes les pompes : DETRY Pompes
- gouttières : à faire ponctuellement suivant nécessité
- Nettoyage des deux puits lumière : à faire ponctuellement suivant nécessité

7. CONTRAT : NETTOYAGE DE L'IMMEUBLE

Proposition de continuer l'organisation actuelle

Il y a une seule difficulté : le nettoyage des vitres des communs. Le syndic propose de faire appel à un professionnel pour faire le nettoyage de manière ponctuelle. Dans les halls : il y a chaque fois 3 vitres avec une imposte fixe au milieu et deux ouvrants. L'imposte fixe n'est pas facile à nettoyer. Il y a également un vélux exutoire de fumée qui est fort vert.

les propriétaires continuent à s'occuper de l'entretien des communs.

Majorité absolue	Oui	7 759	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	7 759	-
	Abstentions	0	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8. CONTRAT : ENTRETIEN JARDIN

Entretien jardin a fait la première tonte puis le robot prend le relais s'occupe de changer les lames du robot et de la programmation. Mais il faut faire les bordures (qui ne sont pas faites par le robot, s'est déjà occupé de faire les bordures depuis le début de la saison. Les copropriétaires souhaitent l'investissement dans un débroussaillieur électrique avec câble plutôt qu'un thermique ou sur batterie

Pour 2025, accepte de s'occuper des bordures. Le budget pour l'achat du coupe bordure : 400 € HVAC. C'est le CdC qui choisira la formule la plus adéquate.

Majorité absolue	Oui	7 759	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	7 759	-
	Abstentions	0	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

9. CONTRAT : VIDANGE ET NETTOYAGE FOSSES SEPTIQUES

Proposition de ne pas faire de contrat mais la vider tous les deux ans ou quand c'est nécessaire. Vidange ECOPRO.

Majorité absolue	Oui	7 759	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	7 759	-
	Abstentions	0	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

[Handwritten signatures and initials in blue ink]

10. DOSSIERS LITIGIEUX EN COURS

Suivi du dossier MPM- l

Monsieur a commandé la remise en état à DBconstruction. J'étais engagé à terminer le carport pour l'AG. a déposé le bilan et ne peut plus travailler jusqu'à ce que sa nouvelle structure soit mise en place. dit qu'il relance T-PALM mais rien ne bouge...

Il reste à faire :

- le problème de gouttières (sens écoulement inversé) chez
- sous toiture mal tendue (tache d'humidité en façade)
- la toiture plate chez (étanchéité +maçonnerie manquante au pied des acrotères). Il faut vérifier si la locataire entretient correctement les évacuations.
- l'électricité pour le carport (rien ne s'allume) renvoyer Mr . Voir si on peut mettre un minuteur sur le local poubelles + réglage sensibilité sur les paliers

Le syndic propose de commander ces travaux et d'essayer d'en récupérer le montant auprès du promoteur (en ce qui concerne la toiture).

Proposition de faire appel à TOIT&BOIS Rue de Robersart 98, Floreffe : info@toitetbois.be

Un devis toiture sera demandé et si les travaux sont inférieurs à 2500 € HTVA, on commande.

Pour l'électricité des carports : on fait d'office réparer car on ne peut pas demander remboursement au promoteur.

11. SINISTRES EN COURS OU CLÔTURÉS

Néant

12. DEMANDE(S) OU OBSERVATION(S) RELATIVES AUX PARTIES COMMUNES FORMULÉE(S) PAR TOUTE PERSONNE OCCUPANT L'IMMEUBLE EN VERTU D'UN DROIT PERSONNEL OU RÉEL MAIS NE DISPOSANT PAS DU DROIT DE VOTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (ART. 3.89 §5 6°)

Aucune demande n'a été reçue.

13. DÉCHARGE ET QUITUS AU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ

Majorité absolue	Oui	7 759	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	7 759	-
	Abstentions	0	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

14. DÉCHARGE ET QUITUS AU VÉRIFICATEUR AUX COMPTES

Majorité absolue	Oui	7 759	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	7 759	-
	Abstentions	0	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

15. DÉCHARGE ET QUITUS AU SYNDIC

Majorité absolue	Oui	7 759	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	7 759	-
	Abstentions	0	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

16. ELECTION DU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ

Majorité absolue	Oui	7 759	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	7 759	-
	Abstentions	0	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

17. ELECTION DU VÉRIFICATEUR AUX COMPTES

Majorité absolue	Oui	7 759	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	7 759	-
	Abstentions	0	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

18. RENOUELEMENT DU MANDAT DU SYNDIC

Proposition de reconduire le mandat de Immo-W srl (BCE n° 0754.532.415) représenté par ses administrateurs :
ur une durée d'un an

Majorité absolue	Oui	7 759	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	7 759	-
	Abstentions	0	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

19. ASCENSEUR : ANALYSE DE RISQUE

l'analyse de risque et la mise en conformité de l'ascenseur qui s'en suit doit se faire tous les 15 ans. La première mise en service de l'ascenseur date du 21/02/2022. La première analyse de risque doit se faire au plus tard le 21/02/2037.

20. TÉLÉPHONIE : PASSAGE À LA FIBRE

Aucune proposition n'a encore été reçue.

21. PROPOSITION DE METTRE EN PLACE UN ROI

Proposition de ROI par le conseil de copropriété suite à la lecture du document Fédéria. Celui-ci sera adapté aux spécificités de l'immeuble.

Majorité absolue	Oui	7 759	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	7 759	-
	Abstentions	0	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

22. ROI : TENTE SOLAIRE : MODÈLE ET COULEUR À DÉFINIR

Gris clair. la première tente placée fixera le RAL et le modèle.

Majorité des 2/3	Oui	7 759	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	7 759	-
	Abstentions	0	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

23. ROI : PROPOSITION D'INTERDIRE LA LOCATION DES APPARTEMENTS EN RBNB

et les locations inférieures à 3 mois.

Majorité des 2/3	Oui	7 759	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	7 759	-
	Abstentions	0	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

24. ROI : DÉFINITION DE LA COULEUR DES TENTURES ET VOILURES EN FAÇADE

Blanc cassé

Majorité des 2/3	Oui	6 804	87,69 %
	Non	955	12,31 %
	Voix exprimées	7 759	-
	Abstentions	0	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

25. ROI : DEMANDE D'AUTORISATION POUR METTRE UNE CITERNE D'EAU DE PLUIE

Sur le pignon extrême droite du n° 28B (demande de Mme BONTEMPS), de couleur grise : 250 L. Le jour où Mme BONTEMPS enlève la citerne, il est demandé qu'elle remettre la DEP en pristin état.

Majorité des 2/3	Oui	7 759	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	7 759	-
	Abstentions	0	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

26. ROI : AUTORISATION DE REMPLACER LES KLINKERS DE LA TERRASSE ACTUELLE PAR DU CARRELAGE DE TYPE PIERRE BLEUE

A la demande de Mr Lampens Il s'agit de grandes dalles sur une chape. La couleur sera la même que les klinkers; Tout dégât éventuel à la pelouse ou aux parties communes suite à ces travaux sera à charge de Mr Lampens;

Majorité des 2/3	Oui	7 759	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	7 759	-
	Abstentions	0	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

27. TRAVAUX : PROPOSITION DE METTRE UN PANNEAU AVEC LE NOM DE L'IMMEUBLE : "CAP MARTIN"

Mme DUPUIS propose de mettre un film d'aspect sablé sur les portes avec le n° et le nom. Un projet sera présenté à l'AG 2026

Majorité des 2/3	Oui	7 759	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	7 759	-
	Abstentions	0	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

28. TRAVAUX : RÉPARATION TOITURE PLATE (MR BEGUIN) + RÉPARATION GOUTTIÈRE (MR ET MME MINET-DUPUIS)

A la demande de Monsieur Beguin:

Proposition de réaliser ces réparations et ensuite en demander le remboursement à MPM suivant ce qui est dit au point 10

Majorité absolue	Oui	7 759	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	7 759	-
	Abstentions	0	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

29. AMMENAGEMENT JARDIN ARRIERE ET AVANT

- Budget à définir et modalité d'organisation des aménagements 300 €
- Fixation d'un budget annuel alloué au renouvellement et/ou mise en place de plantations. On fera au cas par cas
- Les montants déjà avancés par Mr DURANT l'année passée (+ ou -500 €) lui seront remboursés

Majorité absolue	Oui	7 759	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	7 759	-
	Abstentions	0	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

30. RÉPARTITION DES FRAIS LIÉS À LA POMPE

Résultat de la négociation avec les voisins : ils proposent de faire la répartition des frais suivant le nombre de logements : en 12èmes.

- Soit la copropriété accepte de partager ces frais en 12èmes. (vote suivant tableau ci-dessous)
- Soit la répartition en 12ème n'aboutit pas et il faut faire une action chez le juge de paix qui tranchera.

CONCLUSION : la copropriété fait appel à Maître LAMBERT pour aller trouver solution chez le juge de paix.

Mr VAN MALE (LEDOUX) quitte la réunion : -950 quotités

Majorité des 4/5	Oui	2 738	35,29 %
	Non	5 021	64,71 %
	Voix exprimées	7 759	-
	Abstentions	0	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

31. CALENDRIER DES TRAVAUX À PRÉVOIR DANS LES PROCHAINES ANNÉES

Néant

32. APPROBATION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2025-26

Le budget est fixé à : 18.120 € C'est sur cette base que les provisions mensuelles de charges sont calculées. Le syndic enverra une situation de compte à chacun. Celle-ci reprendra les provisions mensuelles de charge et de fonds de réserve à payer, spontanément, chaque mois. Merci de bien utiliser la référence structurée !

Majorité absolue	Oui	6 809	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	6 809	-
	Abstentions	950	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

33. FIXATION DU MONTANT DE L'APPEL DE FONDS DE RÉSERVE POUR L'ANNÉE 2025-26

Le syndic rappelle l'importance de constituer un fonds de réserve et de l'alimenter chaque année. La loi sur la copropriété reprend ce qui suit : art. 3.86, §3 "L'association des copropriétaires doit constituer au plus tard à l'issue d'une période de cinq ans suivant la date de la réception provisoire des parties communes de l'immeuble, un fonds de réserve dont la contribution annuelle ne peut être inférieure à cinq pour cent de la totalité des charges communes ordinaire de l'exercice précédent ; l'association des copropriétaires peut décider à une majorité de 4/5ème des voix de ne pas constituer ce fonds de réserve obligatoire."

Proposition : 3.000 € à verser en provisions mensuelles.

Majorité absolue	Oui	6 809	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	6 809	-
	Abstentions	950	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

34. FIXATION DE LA DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Nous rappelons à tous que les points que vous voulez mettre à l'ordre du jour (sous forme d'une proposition pour laquelle l'assemblée peut voter oui ou non) doivent parvenir au syndic au plus tard 3 semaine avant le premier jour de la quinzaine fixée (2^e quinzaine d'avril), soit pour votre immeuble le 23 mars. Mais vous pouvez envoyer vos points à mettre à l'ordre du jour pendant toute l'année.

le 21/04/2026 à 17h dans les bureaux du syndic

Majorité absolue	Oui	6 809	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	6 809	-
	Abstentions	950	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

35. DIVERS (INFORMATIONS NE NÉCESSITANT PAS DE VOTE)

- EMMENAGEMENT/DEMENAGEMENT : il est rappelé aux propriétaires mettant leur bien en location d'attirer l'attention de leurs locataires sur les modalités d'emménagement et déménagement dans l'immeuble. Les propriétaires sont également tenus de communiquer les coordonnées de leurs locataires au syndic
- Faire attention à la deuxième porte du n°28 (celle actionnée par le parlophone), elle reste souvent contre. Il faut veiller à bien la refermer. Un avis sera placé par le syndic.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50. Le PV est relu et signé par les propriétaires encore présents en fin de séance.

SIGNATURE DU PRESIDENT :

SIGNATURE DU SECRETAIRE :

SIGNATURE DES PROPRIETAIRES ENCORE PRESENTS EN FIN DE SEANCE :

RAPPORT SUR LES COMPTES

Concerne Résidence CAP MARTIN, 28B-30A Avenue Roquebrune Cap Martin, 5170
PROFONDEVILLE

Je soussigné, déclare avoir procédé à la
vérification de la comptabilité de la copropriété susmentionnée et du bilan arrêté au
28/02/2025, date de clôture de l'exercice comptable et ce pour la période allant :

du 01/03/2024 au 28/02/2025.

Toutes les pièces justificatives correspondant aux sorties de fonds m'ont été présentées. Elles
ont fait l'objet d'une vérification minutieuse de ma part et sont conformes aux extraits
bancaires qui m'ont été présentés.

J'ai aussi examiné les rentrées de fonds et je peux dire que les appels de provisions et
décomptes annuels ont été réglés tout à fait normalement par la majorité des
copropriétaires. Néanmoins, un ou plusieurs propriétaires sont en retard de paiement et les
actions suivantes ont été prises par le syndic (ex : remise du dossier à l'avocat, envoi de
rappels/mise en demeure, mise en place d'un plan d'apurement) :

Tous les copropriétaires doivent mettre
à jour les décomptes qu'ils ont vis à vis
de la copropriété

En conclusion, mes vérifications permettent de dire que la comptabilité de l'immeuble est
tenue correctement.

Signature :

..... date : 25 / 04 / 25



SRL IMMO-W SRL
RUE DE LIÈGE, 2
5300 THON
TÉL. +32 488 00 47 37
syndic@immo-w.be
Num. IP1 : 104.940 et 505.685

BILAN COMPTABLE APRÈS RÉPARTITION AU 28/02/2025

FAIT LE : 14/03/2025
IMMEUBLE : 0025 - CAP MARTIN (0790.349.961)
AVENUE ROQUEBRUNE CAP MARTIN, 28B-30A
5170 PROFONDEVILLE

Actif		Passif	
410 - Copropriétaires		100 - Fonds de roulement général	3 500,00
4100230 -	2 961,62	160 - Fonds de réserve général	7 185,12
4100231 -	256,92	440 - Fournisseurs	-3 019,85
4100232 -	1 140,41	4400001 - SRL IMMO-W	254,56
4100233 -	144,49	4400018 - BALOISE insurance	-1 729,68
4100234 -	33,57	4400022 - ENGIE - ELECTRABEL	112,00
4100235 -	416,29	4400025 - SWDE	74,75
4100236 -	222,03	4400219 - HUBAUT NOTES DE FRAIS	39,47
4100237 -	158,52	4400226 - ORONA	-2 127,82
4100238 -	112,64	4400401 - HYDROBEL	356,87
4100239 -	116,84		
	359,91		
5502 - Compte épargne Réserve - BE59104410113926	4 290,30		
5510 - compte à vue - BE60103083779170	413,35		
Total actif	7 665,27	Total passif	7 665,27



SRL IMMO-W SRL
RUE DE LIÈGE , 2
5300 THON
TÉL. +32 488 00 47 37
syndic@immo-w.be
Num. IPI : 104.940 et 505.685

BUDGET DU 01/03/2025 AU 28/02/2026

FAIT LE : 28/04/2025
IMMEUBLE : 0025 - CAP MARTIN (0790.349.961)
AVENUE ROQUEBRUNE CAP MARTIN, 28B-30A
5170 PROFONDEVILLE
EXERCICE : DU 01/03/2025 AU 28/02/2026
APPROBATION : EN ATTENTE D'APPROBATION

Désignation		Réalisé 2024 - 2025	Budget 2025 - 2026
0001 - Quotités générales		10 306,55	14 559,99
61000 - Contrats d'entretien		617,10	640,00
61003 - Lutte anti-incendie autres		565,51	580,00
61037 - Autre entretien évacuation, égouts et installations de pompage		484,00	500,00
6106 - Jardins, parkings et chemins		373,51	200,00
61066 - Travaux divers		1 812,74	5 000,31
6120 - Eau		278,12	280,00
61210 - Electricité parties communes		1 448,50	1 500,00
61300 - Honoraires syndics		2 706,14	2 800,00
614 - Assurances		1 708,35	1 729,68
6166 - Frais divers gestion		312,58	330,00
61301 - Honoraires avocats		-	1 000,00
0002 - Bloc A (30A)		1 923,14	1 780,01
61010 - Contrôle ascenseurs		469,21	480,00
61011 - Contrat d'entretien ascenseurs		1 250,63	1 300,00
61012 - Entretien et réparations ascenseurs non compris dans contrat d'entretien		203,30	0,01
0003 - Bloc B (28B)		1 719,83	1 780,00
61010 - Contrôle ascenseurs		469,20	480,00
61011 - Contrat d'entretien ascenseurs		1 250,63	1 300,00
Totaux généraux		13 949,52	18 120,00



SRL IMMO-W SRL
2, RUE DE LIÈGE
5300 THON
TEL. +32 488 00 47 37
syndic@immo-w.be
Num. IP1 : 104.940 et 505.685

SIMULATION RÉPARTITION AU 28/04/2025

IMMEUBLE : 0025 - CAP MARTIN (0790.349.961)
28B-30A, AVENUE ROQUEBRUNE CAP
MARTIN
5170 PROFONDEVILLE

budget présenté à l'AG 2025 - Montant global : 18 120,00 / Nombre d'appels : 12

Clés	Montant
0001 - Quotités générales	14 559,99
0002 - Bloc A (30A)	1 780,01
0003 - Bloc B (28B)	1 780,00
0004 - Carports	0,00

Lots	Quote part
C0233 - Madame LALLEMAN Nicole	140,12
P1 - CARPORT	3,76
A2.2 - APPARTEMENT	136,35
C0230 - Monsieur LAMPENS Maurice	130,89
P2 - CARPORT	3,76
P3 - CARPORT	3,76
A1.1 - APPARTEMENT	123,37
C0234 - Monsieur et Madame MINET-DUPUIS Bernard et Martine	208,73
P4 - CARPORT	3,76
P5 - CARPORT	5,10
A3.1 - APPARTEMENT	199,87
C0231 - Monsieur et Madame LEDOUX-SAVATON Frédéric	143,10
P6 - CARPORT	3,76
P7 - CARPORT	3,76
A1.2 - APPARTEMENT	135,58
C0239 - Monsieur et Madame HUBAUT-VERNAUX Bernard et Cathy	207,39
P8 - CARPORT	3,76
P9 - CARPORT	3,76
B3.1 - APPARTEMENT	199,87
C0232 - Monsieur BEGUIN Didier	134,71
P10 - CARPORT	3,76
P11 - CARPORT	3,76
A2.1 - APPARTEMENT	127,19
C0235 - Monsieur et Madame HIMPE-WUYTS Peter et Irina	130,89
P12 - CARPORT	3,76
P13 - CARPORT	3,76
B1.1 - APPARTEMENT	123,37
C0238 - DURANT Etienne	143,87
P14 - CARPORT	3,76
P15 - CARPORT	3,76
B2.2 - APPARTEMENT	136,35
C0237 - Monsieur et Madame MARQUE-CLERX Pierre et Monique	130,95

Lots	Quote part
P16 - CARPORT	3,76
B2.1 - APPARTEMENT	127,19
C0236 - Monsieur et Madame BONTEMPS-GOFFIN Claude et Nicole	139,34
P17 - CARPORT	3,76
B1.2 - APPARTEMENT	135,58
Totaux	1 509,99



SRL IMMO-W SRL
2. RUE DE LIÈGE
5300 THON
TEL. +32 488 00 47 37
syndic@immo-w.be
Num. IP1 : 104.940 et 505.685

SIMULATION RÉPARTITION AU 28/04/2025

IMMEUBLE : 0025 - CAP MARTIN (0790.349.961)
28B-30A, AVENUE ROQUEBRUNE CAP
MARTIN
5170 PROFONDEVILLE

Appel mensuel fonds de réserve 2025-26 - Montant global : 3 000,00 / Nombre d'appels : 12

Clés	Montant
0001 - Quotités générales	3 000,00

Lots	Quote part
C0233 - Madame LALLEMAN Nicole	23,10
P1 - CARPORT	0,77
A2.2 - APPARTEMENT	22,33
C0230 - Monsieur LAMPENS Maurice	21,74
P2 - CARPORT	0,77
P3 - CARPORT	0,77
A1.1 - APPARTEMENT	20,20
C0234 - Monsieur et Madame MINET-DUPUIS Bernard et Martine	34,54
P4 - CARPORT	0,77
P5 - CARPORT	1,04
A3.1 - APPARTEMENT	32,73
C0231 - Monsieur et Madame LEDOUX-SAVATON Frédéric	23,74
P6 - CARPORT	0,77
P7 - CARPORT	0,77
A1.2 - APPARTEMENT	22,20
C0239 - Monsieur et Madame HUBAUT-VERNAUX Bernard et Cathy	34,27
P8 - CARPORT	0,77
P9 - CARPORT	0,77
B3.1 - APPARTEMENT	32,73
C0232 - Monsieur BEGUIN Didier	22,37
P10 - CARPORT	0,77
P11 - CARPORT	0,77
A2.1 - APPARTEMENT	20,83
C0235 - Monsieur et Madame HIMPE-WUYTS Peter et Irina	21,76
P12 - CARPORT	0,78
P13 - CARPORT	0,78
B1.1 - APPARTEMENT	20,20
C0238 - DURANT Etienne	23,89
P14 - CARPORT	0,78
P15 - CARPORT	0,78
B2.2 - APPARTEMENT	22,33
C0237 - Monsieur et Madame MARIQUE-CLERX Pierre et Monique	21,61
P16 - CARPORT	0,78
B2.1 - APPARTEMENT	20,83
C0236 - Monsieur et Madame BONTEMPS-GOFFIN Claude et Nicole	22,98

Lots	Quote part
P17 - CARPORT	0,78
B1.2 - APPARTEMENT	22,20
Totaux	250,00



SRL IMMO-W SRL
RUE DE LIÈGE , 2
5300 THON
TÉL. +32 488 00 47 37
syndic@immo-w.be
Num. IPI : 104.940 et 505.685

FEUILLE DE PRÉSENCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 28/04/2025 À 17:00

FAIT LE : 28/04/2025
IMMEUBLE : 0025 - CAP MARTIN (0790.349.961)
AVENUE ROQUEBRUNE CAP MARTIN, 28B-30A
5170 PROFONDEVILLE

Copropriétaire		Lots		Quotités			Signature	
Nombre total de copropriétaires : 10				Clé	Total	Présent		Procuration
		A2.1, P10, P11		0001	895			
		B1.2, P17		0001	919			
		B2.2, P14, P15		0001	955			
		B1.1, P12, P13		0001	870			
		B3.1, P8, P9		0001	1 371			
		A2.2, P1		0001	924			
		A1.1, P2, P3		0001	870			
		A1.2, P6, P7		0001	950			
		B2.1, P16		0001	864			
		A3.1, P4, P5		0001	1 382			
TOTAL QUOT				0001	10 000			

7/10 6895/10.000